



## Cowboy Action Shooting France CAS France – SASS France

Association loi de 1901 à but non lucratif affiliée à la Single Action Shooting Society ®  
Enregistrée auprès de la Préfecture de Toulon ( VAR )- N° W921000602  
Siège social : chez Mr Michel RAMPIN – 768, Chemin du Haut Pas Redon - 83390 CUERS

Vous pouvez nous joindre, Pour toute question administrative ou Pour toute question technique ou d'ordre général :

Par E-mail : [redneck.mike.cas.france@gmail.com](mailto:redneck.mike.cas.france@gmail.com)

vosre question sera transmise AUX RESPONSABLES CONCERNES.

L'association CAS France-SASS France est une association loi de 1901 dont le but est l'information, La pratique ainsi que la promotion et le développement au sein des organismes sportifs, des amateurs d'armes, des passionnés de l'histoire de l'Ouest comme du grand public en France d'une discipline de tir sportif et de loisir à connotation historique créée aux USA et déjà largement pratiquée officiellement dans de nombreux pays, appelée "**Cowboy Action Shooting®**".

À ce titre, l'association CAS France-SASS France est adhérente à la fédération C.A.S.Europe regroupant les différentes associations nationales de **Cowboy Action Shooting** européennes, elle-même liée à l'association américaine Single Action Shooting Society®.

Cette discipline se pratique obligatoirement en costumes (personnages du XIXe siècle, réels ou imaginaires, ou encore de film ou de série télévisée western) avec des armes américaines du XIXe siècle (d'origine ou reproduction) d'un millésime antérieur à 1900 : revolvers à simple action (à percussion ou à cartouches métalliques), carabines à levier de sous-garde (ou à pompe) et fusils de chasse à un ou deux canon(s) lisse(s), en n'utilisant que des munitions analogues aux munitions d'époque (balle plomb exclusivement, poudre noire ou équivalent).

Chaque membre doit aussi obligatoirement choisir un pseudonyme (alias ou AKA) sous lequel il sera seul connu au sein de l'association, lors de tous les aspects de la vie de celle-ci ainsi que lors des épreuves de tir. Chaque pseudonyme est unique et appartient en propre à la personne qui l'a déposé et officiellement enregistré.

Le **Cowboy Action Shooting®** comporte plusieurs types d'épreuves de tir d'adresse et de vitesse consistant à faire basculer un certain nombre de cibles métalliques à partir de plusieurs postes de tir successifs et avec différentes armes, sur un parcours contre la montre préétabli. Le calcul des résultats s'effectue à partir du temps chronométré réalisé par le concurrent sur l'ensemble du parcours moins d'éventuelles pénalités pour chaque cible manquée ou d'autres erreurs de parcours.

CAS France -SASS France - Association loi de 1901 à but non lucratif affiliée S.A.S.S.  
Enregistrée auprès de la Préfecture de Toulon ( VAR ) N° W921000602  
Siège social : chez Mr Michel RAMPIN – 768, Chemin du Haut Pas Redon- 83390 CUERS  
E-Mail: [redneck.mike.cas.france@gmail.com](mailto:redneck.mike.cas.france@gmail.com)



## Montant de la cotisation 2011

**Nouveau adhérent cotisation promotionnelle :**

**60 euros** comprenant l'adhésion SASS

- Tarif épouse : 40 euros
- Tarif Junior : 20 euros
- Tarif renouvellement : 60 euros
- Tarif société sponsor " Corporate Donator " : 700,00 euros
- Membre bienfaiteur à vie "Life Member" : 750,00 euros

- Cotisation CAS France - SASS France seul : 20 euros

*Merci de bien vouloir libeller vos règlements à l'ordre de C.A.S. France et le faire parvenir accompagné du bulletin rempli lisiblement à :*

**CAS France-SASS France  
C/O M. RAMPIN Michel - 768, Chemin du Haut Pas Redon - 83390 CUERS**

L'inscription au CAS France-SASS France ouvre le droit à :

- - L'enregistrement auprès de la fédération européenne de Cowboy Action Shooting et la validation de votre alias officiel au niveau européen.
- - La reconnaissance en tant que membre de l'association, sous réserve du respect des règles générales de la pratique du Cowboy Action Shooting, ainsi que la participation à l'Assemblée Générale Annuelle et tout autre rassemblement officiel.
- - La connaissance des règles de fonctionnement du Cowboy Action Shooting en français sous forme informatique à chaque membre.
- - Un badge officiel individuel numéroté CAS France-SASS France.
- - L'accès aux concours de tir et à toute information pratique (technique, réglementation, vie de l'association, événements, etc.) via Un bulletin de liaison informatique.
- - L'utilisation du matériel (notamment la ciblerie) acquis par l'association ;
- - Une assurance individuelle spéciale couvrant la pratique du Cowboy Action Shooting® (Il convient d'attirer tout spécialement l'attention des tireurs sur ce point car toute pratique indépendante en dehors de l'association n'est pas couverte par l'assurance F.F.Tir).

L'inscription au CAS France-SASS France ne donne pas droit à :

- - La licence F.F.Tir. En effet Pour pouvoir pratiquer le Cowboy Action Shooting®, tout membre de l'association CAS France-SASS France doit **obligatoirement** être inscrit à la Fédération Française de Tir, condition indispensable pour pouvoir acquérir des armes des catégories 4 (soumise à autorisation préfectorale) 5 et 7 (soumises à enregistrement), avoir accès aux pas de tir et pratiquer toute discipline de tir en France.
- - Dans le cas contraire, il vous revient d'adhérer préalablement à la F.F. Tir ou la F.F.B.T. et de rapporter la preuve de votre qualité de membre, ou de justifier de la possession d'un permis de chasser validé.
- - L'accès à un stand de tir quelconque. Le CAS France-SASS France ne bénéficie pas pour l'instant de la jouissance d'un stand de tir particulier, mais négocie au cas particulier avec les clubs.
- - L'inscription aux concours officiels nationaux et internationaux, qui doit être effectuée séparément à chaque fois et donne lieu au paiement de frais d'inscription d'un montant variable à régler sur place au club organisateur.

# Bulletin individuel d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion



## COORDONNÉES :

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Date de naissance\* : ..... / ..... / .....      Lieu de naissance : .....

Nationalité\* : .....

Adresse complète\* : .....

.....

Profession : .....

Téléphone (Domicile) : .....      Téléphone (Portable) : .....

E-mail : .....

Si vous êtes déjà membre de la Fédération Française de Tir \*\*

Nom et adresse du club : .....

.....

- de la Fédération Française de Ball Trap ? .....

- titulaire d'un permis de chasser ? .....

Dans l'affirmative, votre numéro de licence ou de permis de chasser \* : .....

Êtes-vous déjà enregistré auprès de la SASS\* : Oui  Non

Dans l'affirmative, votre alias\* : ..... et N° SASS\* : .....

(\*) informations obligatoires

(\*\*) licence validée de l'année obligatoire

## PROPOSITION D'ALIAS ou AKA ( Also Know As)

Vous devez proposer trois alias dans l'ordre de préférence décroissant. Si tous les trois se trouvaient déjà pris et qu'aucun choix final ne pouvait être déterminé à votre satisfaction, votre numéro d'enregistrement pourra en tenir lieu.

1 .....

2 .....

3 .....

ATTENTION : Aucune adhésion au CAS France-SASS France ne sera validée et définitive tant que l'alias n'aura pas été choisi et confirmé, sous réserve de son originalité au sens de la liste officielle internationale.



## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné ....., déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à l'association CAS France-SASS France ainsi qu'au règlement interne. Je m'engage à m'y conformer scrupuleusement en toute occasion, à veiller à respecter et faire respecter au pas de tir et en dehors les règles générales de sécurité liées à l'exercice du tir, les règles générales du Cowboy Action Shooting® telles qu'énoncées dans le manuel officiel des règles et épreuves ainsi qu'à me comporter en tous lieux conformément aux règles de bienséance et de bonne conduite qui s'imposent dans l'esprit d'une activité individuelle et/ou familiale, sportive et conviviale et à connotation historique, que ses fondateurs ont baptisé "Spirit of the Game".

Tout manquement constaté tel que : le non-respect des règles de déroulement des épreuves (référence: le manuel officiel CAS France-SASS France), tentative de fraude, pratiques de tir dangereuses non approuvées (fanning, fast draw, etc.), manquement grave sur le pas de tir aux règles de sécurité générales relatives aux armes ou au tir sportif, comme d'une façon générale tout comportement (au pas de tir ou en-dehors) de nature à porter préjudice à l'image ou à la pratique du Cowboy Action Shooting® pourra être sanctionné par des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'association. La décision du bureau en la matière est souveraine et définitive.

Date et signature,  
précédé de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :